



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

**Présents:** M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, M. CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, Mme GAUTIER, M. GOUAS, Mme JARDIN, M. HOUDAYER, M. HULOT, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, Conseillers municipaux.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** Mme BRUNEAU a donné pouvoir à Mme JARDIN, M.VEILLÉ a donné pouvoir à M. POULAIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Vanessa MOREAU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

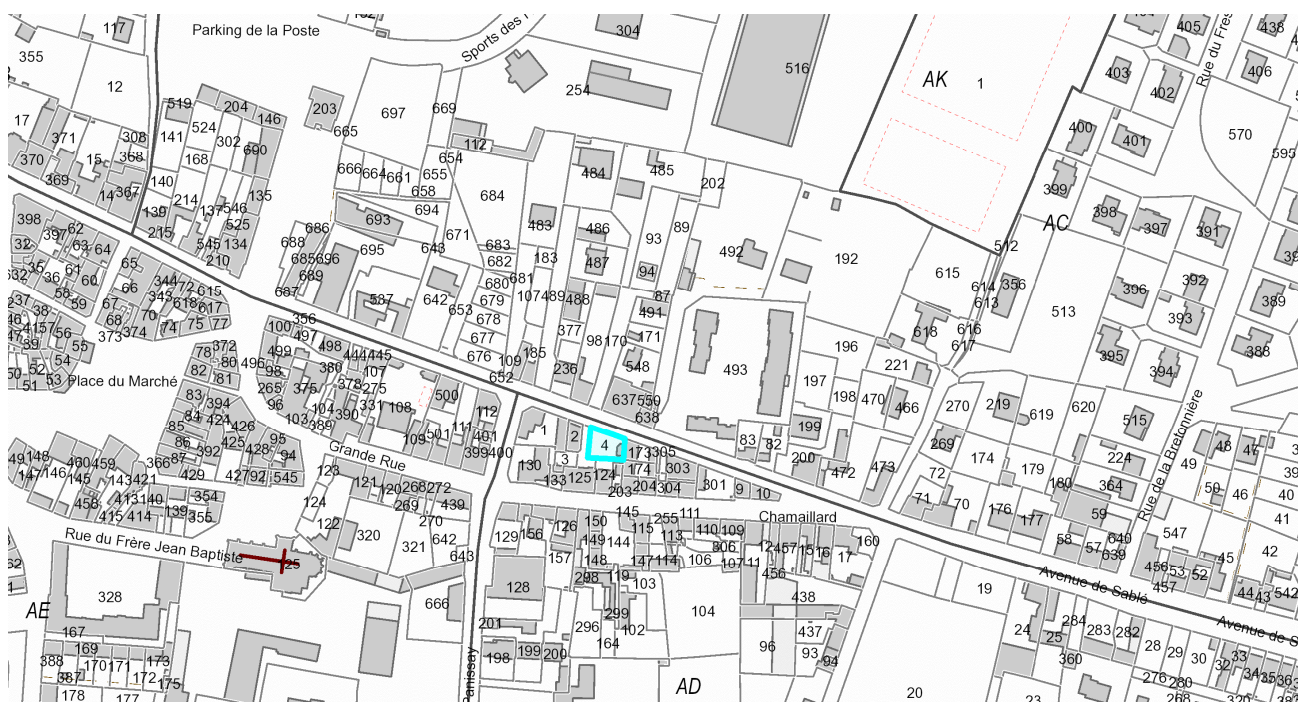
**Approbation du PV de Conseil municipal du 24 janvier 2019 :** Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## Validation de l'ajout à l'ordre du jour :

- Création poste d'adjoint technique.
- Acquisition propriété 11 rue Carnot.
- Acquisition propriété 11 bis rue Carnot.
- Demande de subvention fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
- Réhabilitation Ancienne Poste : marchés complémentaires lots N°2-3-5, et avenant lot n°8.

## DECISIONS DU MAIRE

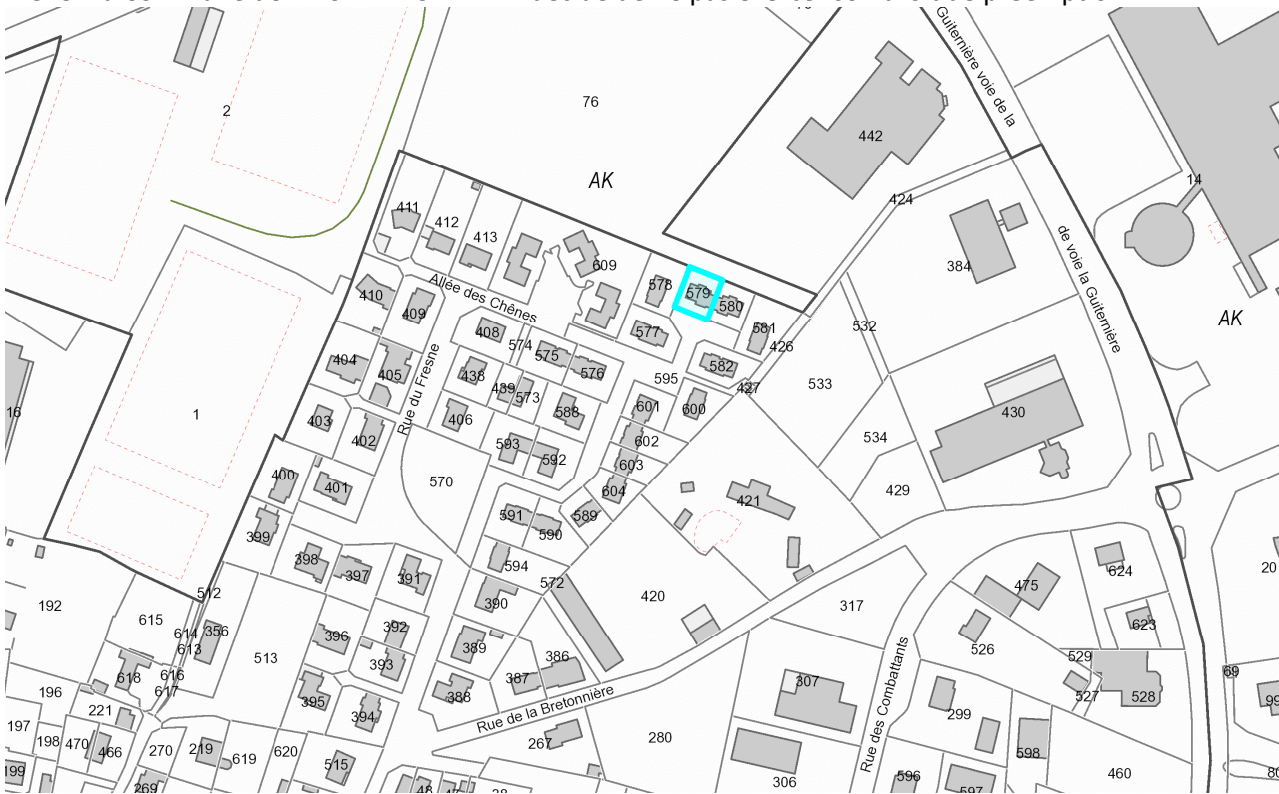
**N°2019 – 003 :** Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située rue Chevreul, cadastrée section AD n°4 (ancienne station-service MARMION). La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



**N°2019 – 004 :** Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située Allée des Chênes, n°38, cadastrée section AC n°603. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



**N°2019 – 005** : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située Allée des Chênes, n°24, cadastrée section AC n°579. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



## ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

### Modification du tableau des effectifs

Suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2018 et vu l'avis du Comité technique du 07 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer :

- à compter du 23 février 2018 : 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2018 et vu l'avis du Comité technique du 27 septembre 2018, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer :

- à compter du 22 juillet 2018 : 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- à compter du 22 septembre 2018 : 1 emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs en supprimant ces emplois.

### **Subvention de fonctionnement au CCAS**

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

La ville accorde chaque année sur son budget une subvention d'exploitation au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention du même montant que l'année dernière à savoir 12 329,55€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 12 329.55 € au CCAS.

### **Argent de poche**

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire et est organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, en accord avec Frédéric URVOY, Directeur des services techniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'organiser un chantier (peinture, lasure, et selon les conditions climatiques, désherbage, entretien des massifs) du 15 avril au 19 avril 2019 et du 21 au 25 octobre 2019 pour 2 jeunes répartis en une équipe, (de 13h30 à 16h30). Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00 € de l'heure.
- d'autoriser le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes et toutes les pièces y afférant.

## **VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE**

### **Compte rendu de la commission vie associative et patrimoine du 7 février 2019**

**Présents :** Christian BOULAY, Huguette GAUTIER, Jacques BRAULT, Sylvie BRUNEAU, Philippe CHESNAIS, Daniel DESNOË, Sonia BERTHELOT, Frédéric BOUTIN, Mickaël GOUAS, Jean-Marc POULAIN

**Absent :** Remy VEILLE.

**Rapporteur :** Daniel DESNOË.

#### **Ordre du jour :**

- Répartition des subventions aux différentes associations
- Tarif de mise à disposition du minibus
- Questions diverses.

- **Répartition des subventions aux différentes associations :**

Pour prétendre à une subvention, les associations doivent envoyer un dossier de demande de subvention en début d'année comprenant un bilan financier, les actions réalisées et les projets de l'association pour l'année à venir.

Les membres de la commission proposent au Conseil Municipal de garder le même niveau de subvention accordée aux associations qu'en 2018 et de ne pas procéder à une revalorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention pour l'année 2019 pour les associations suivantes:



<b>SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE OU PUBLIC</b>	<b>MONTANTS VERSÉS EN 2018</b>	<b>Propositions Commission Vie Associative</b>	<b>MONTANTS VOTÉS PAR LE CM</b>
<b>CARITATIF/HUMANITAIRE</b>			
COMITE SECTEUR MESLAY - ZABRÉ	1000,00	1 000,00	1 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	409,00	409,00	409,00
SECOURS POPULAIRE	200,00	200,00	200,00
<b>Sous-total - Caritatif/humanitaire</b>	<b>1 609,00</b>	<b>1 609,00</b>	<b>1 609,00</b>
<b>CULTUREL</b>			
ARTS MAINE	400,00	400,00	400,00
FESTIVAL DES ATELIERS JAZZ DU PAYS DE MESLAY GREZ	6 300,00	6 300,00	6 300,00
HISTOIRE & MÉMOIRE	1 500,00	1 500,00	1 500,00
HARMONIE SAINTE CECILE	702,00	702,00	702,00
<b>Sous-total - Culturel</b>	<b>8 902,00</b>	<b>8 902,00</b>	<b>8 902,00</b>
<b>DEFENSE/DROITS/CAUSE</b>			
AMICALE DES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD (AFN) & AUTRES CONFLITS DE MESLAY-DU-MAINE	333,00	333,00	333,00
DEFENSE CONTRE LES ANIMAUX NUISIBLES	290,00	290,00	290,00
PRÉVENTION ROUTIÈRE	96,00	96,00	96,00
SPA	96,00	96,00	96,00
<b>Sous-total - Défense/droits/cause</b>	<b>815,00</b>	<b>815,00</b>	<b>815,00</b>
<b>EDUCATION/FORMATION/INSERTION</b>			
ECOLES PUBLIQUES (APE)	8 710,17	8 231,85	8 231,85
OGEC Notre Dame - Dotation annuelle frais fonctionnement école privée	70 741,43	70 986,17	70 986,17
OGEC Notre Dame - Subvention fournitures scolaires	4 018,89	3 967,12	3 967,12
OGEC Notre Dame- Subvention classes transplantées	3 740,01	3 691,79	3 691,79
OGEC Notre Dame - Subvention restauration scolaire	4 700,00	5 000,00	5 000,00
OGEC Notre Dame- Subvention dotation "travaux"	2 700,00	2 700,00	2 700,00
<b>Sous-total - Education/formation/insertion</b>	<b>94 610,50</b>	<b>94 576,93</b>	<b>94 576,93</b>
<b>LOISIRS/VIE SOCIALE</b>			
ASSOCIATION DES SENIORS MESLINOIS	958,00	0,00	0,00
COMITÉ DES FÊTES	2 000,00	2 000,00	2 000,00
MAINE ATTELAGE	500,00		
FAMILLES RURALES	945,00	945,00	945,00
LA RITOURNELLE (Assistants maternelles)	305,00	305,00	305,00
<b>Sous-total vie locale</b>	<b>4 708,00</b>	<b>3 250,00</b>	<b>3 250,00</b>
<b>SPORTIF</b>			
ASM FOOTBALL	3 631,00	3 713,00	3 713,00
ASM PETANQUE	836,00	831,00	831,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAURICE GENEVOIX	704,00	779,00	779,00

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NOTRE DAME	818,00	1 128,00	1 128,00
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE CASSIN (USEP)	632,00	124,00	124,00
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE NOTRE DAME	383,00	452,00	452,00
BASKET CLUB MESLINOIS	1 658,00	1 458,00	1 458,00
BOULES MESLINOISES	389,00	381,00	381,00
CLUB TENNIS ET SQUASH	1 293,00	1 072,00	1 072,00
COMPAGNIE SAINT-GEORGES - TIR A L'ARC	899,00	1 049,00	1 049,00
CYCLOTOURISME	554,00	594,00	594,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MESLINOISE	389,00	381,00	381,00
HANDBALL CLUB	3 046,00	3 073,00	3 073,00
JOGGING CLUB	1 476,00	1 453,00	1 453,00
JUDO CLUB DE MESLAY	1 129,00	1 304,00	1 304,00
MESLAY SMASH (VOLLEY-BALL)	190,00	185,00	185,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	2 542,00	2 494,00	2 494,00
PATINS A ROULETTES	1 201,00	975,00	975,00
RETRAITE SPORTIVE	389,00	381,00	381,00
SWIN GOLF CLUB	991,00	855,00	855,00
TENNIS DE TABLE CLUB DE MESLAY	1 018,00	1 003,00	1 003,00
TERPSICHORE - Association de danse	389,00	381,00	381,00
TWIRLING CLUB DE MESLAY	1 220,00	1 174,00	1 174,00
TRIATHLON (création d'association)	200,00	0,00	0,00
<b>Sous-total - Sportif</b>	<b>25 977,00</b>	<b>25 240,00</b>	<b>25 240,00</b>

- **Associations caritatives :**

Remarque sur l'attribution à l'association du Secours catholique :

La commission propose de ne pas revaloriser malgré les services rendus par l'association. La commission fait remarquer que les travaux de rénovation du Local SDF ont été importants en 2018.

Il y a eu 238 nuitées dans le local en 2018, moins que les années précédentes car il y a eu les travaux pour l'Ad'AP.

- **Associations culturelles :**

Les membres proposent une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Histoire et Mémoire pour l'achat de panneaux. Elle projette une exposition qui aura lieu dans le parc de la Mairie. Ces panneaux pourront être mis, après, à disposition pour d'autres associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Histoire et Mémoire pour l'achat de panneaux.

- **Associations loisirs / vie sociale :**

*Société des Courses de Meslay du Maine* : Une étape du GNT, Grand Prix National du Trot 2019 aura lieu sur l'hippodrome de Meslay du Maine le 04 septembre 2019.

La société projette plusieurs animations, le grand prix de la ville Meslay du Maine se courra ce jour-là. Afin d'accompagner cet évènement, et suite à une rencontre avec les représentants de la société des courses, il est demandé à la commune une subvention exceptionnelle. Après échanges, la commission propose d'attribuer 1500 € \*, subvention qui pourrait être à la même hauteur que celle attribuée par la CCPMG.

Quelques chiffres :      Budget de cette journée : + de 32 000 €  
                                    Paris sur cette journée : 14 M €  
                                    3 000 spectateurs attendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500€ à la société de courses dans le cadre de l'organisation du Grand Prix National du Trot.

Monsieur POULAIN informe que la loi finances a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et donc les recettes du PMU seront partagées avec la CCPMG :

- 50 % pour la commune
- 50 % pour la CCPMG

A ce jour, la totalité était versée à la CCPMG.

L'Association Graine d'Envie a demandé une subvention à la Commune à hauteur de 1 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 € dans le cadre de la création de l'association.

- **Associations sportives :**

Montants des subventions accordées est fonction du nombre de pratiquants et de leur âge (+/- de 18 ans) et de leur lieu de domicile (commune ou communauté de communes)

L'association du Triathlon a fait la demande d'une subvention. La commission n'est pas favorable, il n'y a pas de licenciés, pas d'organisation de manifestation sur le territoire de Meslay du Maine.

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que le forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre 2019.

- **Écoles :**

Montant des subventions suivant le calcul des années précédentes.

**2. Tarifs de mise à disposition du minibus :**

Le mode d'utilisation des minibus est présenté :

- Commune : En fonction du déplacement et du nb de km :
  - moins de 200 kms : nb de kms X 0,25 € + nb de kms X 0,12 €
  - plus de 200 kms : nb de kms X 0,25€ + faire le plein
- CCPMG pour les activités sportives des associations meslinoises :
  - Hors CCPMG et/ou +/- 50 kms : gratuit + plein gasoil
  - Intérieur CCPMG et/ou +/-50 kms : gratuit.

Bilan de l'utilisation du minibus de la commune en 2017 et 2018 :

	2017 (11 utilisateurs)	2018 (7 utilisateurs)	2017	2018
Maison de retraite	1	0	18,13 €	- €
College Notre Dame (séjour ski)	6	6	170,57 €	227,29 €
Sapeurs Pompiers	2	0	67,34 €	- €
Collège Maurice Genevoix	3	5	56,61 €	146,15 €
Ass Histoire et Mémoire	1	0	36,48 €	- €
ASM Foot	1	3	16,28 €	174,13 €
FALEC	1	0	163,75 €	- €
CCPMG (séjour ski)	1	12	405,00 €	847,25 €
Jogging Meslay	1	1	109,00 €	86,00 €
Patins à roulette	1	0	67,50 €	- €
Retraite Sportive	0	1	- €	434,25 €
Totaux facturés			1 110,66 €	1 915,07 €
Associations sportives				

La commission propose la gratuité du minibus de la commune de Meslay du Maine pour les activités sportives des associations meslinoises (compétitions et entraînements). Seule une part du carburant resterait à charge des associations en fonction de l'éloignement du déplacement, plus de 50 kms aller et retour ; ceci dans le but d'une harmonisation de fonctionnement entre la commune et la CCPMG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 la gratuité du minibus aux associations sportives meslinoises (dans le cadre de compétitions et/ou entraînements) avec les conditions suivantes :

- Hors CCPMG et/ou +/- 50 kms : gratuit + plein gasoil
- Intérieur CCPMG et/ou +/-50 kms : gratuit.

### **AD'AP : avenant n°2 lot menuiseries**

Suite aux travaux de mise en accessibilité de l'église, la porte (petite porte donnant sur la Place de l'Eglise) a été modifiée.

L'ouverture par moitiés égales a été transformée en 2/3-1/3 pour respecter la largeur réglementaire.

Le groom existant, système de fermeture et de retenue, n'étant pas adapté au poids représenté par la porte dans cette configuration 2/3-1/3 doit être changé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'avenant n°2 du lot menuiseries d'un montant de 561,55 € avec l'entreprise ROSSIGNOL et d'autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires.

### **Mission de maîtrise d'œuvre : mise aux normes accessibilité et modernisation de la salle socioculturelle**

Dans le cadre des travaux de mise aux normes accessibilité et la modernisation de la salle socioculturelle, une procédure adaptée ouverte a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre. Les candidats avaient jusqu'au 31 janvier 2019 à 12h00 pour remettre leur offre.

5 offres ont été reçues.

#### **Critères de sélection du prestataire :**

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Prix des prestations	50%
Délai d'exécution	30%
Présentation de projet	20%

La commission d'appel d'offres s'est réunie :

- le 6 février 2019 pour l'ouverture des plis
- le 18 février 2019 pour l'analyse des plis.

Suite à cette analyse, la commission a choisi 3 candidats afin qu'ils présentent leur projet :

- Romain LEBLANC, architecte à Changé (53)

- Serge HAMON, architecte à Betton (35)
- C.F. Architecture à Port-Brillet (53)

[..\..\..\MARCHES PUBLICS\02 Marchés Budgets d'investissement\Salle socioculturelle\2 Consultation MOe 2018 phase2\3 Analyse offres cabinets\Analyse offres moe salle socio phase2.xlsx](#)

Les candidats ont présenté leur projet le 27 février 2019 devant la commission d'appel d'offres et les adjoints.

Suite à cette présentation et aux critères de jugement, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir, le 1<sup>er</sup> au classement, l'architecte Serge HAMON de Betton (35) pour un montant de 123 750.00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'Architecte Serge HAMON de Betton pour un montant de 12 750.00 € HT et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires au marché.

## **ENFANCE ET FAMILLE**

### **Compte rendu de la commission séjour/journée découverte**

Synthèse de la commission qui s'est réunie 2 fois les 7 décembre 2018 et 1<sup>er</sup> février dernier :

Présents : CHAMBONNET Christelle ; ORHEN Maryvonne ; BOURGOIN Loïc ; MARTIN Eric ; LERAY Pierrick ; LECOMTE Hélène.

#### **I- Retour sur la journée découverte du 21.10.2018**

Rappel du programme :

- Visite de l'île aux machines à Nantes
- Pique-Nique
- Ballade sur la plage et dans le centre-ville de St Brévin l'Océan.

52 inscrits soit 34 familles différentes. 28 familles Meslinoises. 10 avec le quotient familial 1, 17 quotient familial 2, 1 quotient familial 3.

Le programme était intéressant, accessible pour tous. Les inscriptions ont été complètes très rapidement. Il y a eu plus d'inscriptions pour les personnes isolées. Nous avons eu une météo clémente et une bonne ambiance dans le groupe.

#### **II- Séjours**

##### a) Séjour été 2019

Comme initialement proposé à la dernière réunion du comité de pilotage, la commission a travaillé sur l'organisation d'un séjour.

Constat : Sur 4 séjours, 3 se sont déroulés à la mer et 1 à la montagne. Depuis ces 3 dernières années, nous avons étudié tous les hébergements collectifs avec restauration qui entraient dans notre budget. Les établissements aux meilleurs rapports qualité/prix ont donc été choisis pour les différents séjours : La Rochelle, Concarneau, Le Mont Dore et Morlaix.

Pour 2019, la commission propose de repartir sur une destination en bord de mer qui répond à plus d'objectifs fixés qu'un séjour à la montagne. L'auberge de jeunesse de Concarneau n'étant pas disponible aux dates voulues, la commission a choisi un hébergement auprès de Quiberon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- 1) De choisir la presqu'île de Quiberon et plus précisément « l'Auberge des Dunes - Rêves de Mer » comme prochaine destination.
- 2) De fixer du mardi 9 au 11 juillet 2019 la date du séjour.
- 3) De garder les mêmes conditions que l'année dernière concernant les tarifs et les modalités d'inscription. (Voir ci-dessous)



Quotient Familial	Adultes	Enfants (-12 ans)	Enfants (-2 ans)
QF1 ≤ 750€	36,00 €	12,00 €	Gratuit
751€ ≤ QF2 ≤ 1500€	60,00 €	24,00 €	Gratuit
QF3 ≥ 1501€	84,00 €	36,00 €	Gratuit
Extérieur Meslay	108,00 €	48,00 €	Gratuit

Budget prévisionnel Séjour Quiberon 2019			
Dépenses		Recettes	
Transport	1 900,00 €	Participation familles	2 000,00 €
Droits d'entrées	500,00 €	CAF subvention séjour	3 360,00 €
Pension Complète	5 900,00 €	Autofinancement Commune Meslay	3 090,00 €
Divers	150,00 €		
<b>Total</b>	<b>8 450,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>8 450,00 €</b>

Rappel des modalités de fonctionnement du séjour :

✓ Public :

- En priorité les familles et personnes seules de Meslay qui ne partent jamais, ou peu, en vacances pour diverses raisons.
- Garder 30% des places aux habitants lambda de Meslay afin de favoriser la mixité sociale.

✓ Objectifs :

- Permettre aux familles de vivre des moments de détente, de loisirs, en dehors de leur environnement quotidien.
- Permettre aux enfants et aux parents de se découvrir mutuellement dans un cadre différent de celui de tous les jours.
- Permettre de se créer des souvenirs positifs, de découvrir de nouveaux horizons.
- Leur donner la possibilité de prendre ou de reprendre leur place dans la société.
- Aider les familles à sortir de leur isolement, à créer du lien.
- Impliquer les personnes intéressées à la conception et à l'organisation de ce séjour.
- favoriser le lien social, la mixité sociale, l'estime de soi...

b) La commission propose de prendre une option sur une réservation à l'auberge de jeunesse de Concarneau pour l'été 2020.

c) Séjour montagne :

La commission évoque alors la possibilité de faire un séjour en montagne à l'hiver 2021.

**III- Programmation de la prochaine journée découverte**

Celle-ci sera prévue en octobre 2019.

Deux destinations sont plébiscitées :

- Le cadre de Saumur et les grottes troglodytes
- Le musée du débarquement à Arromanches et les plages du débarquement.

Nous allons nous renseigner auprès des écoles pour voir s'il est prévu que les enfants visitent les plages du débarquement.

Pour conclure, la commission propose de faire un sondage auprès des participants de l'Espace meslois pour connaître les envies de chacun.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

**Rue Chevreul : Projet de dissimulation urbaine des réseaux électriques et téléphoniques**



Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de la dissimulation urbaine des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme d'effacement "comité de choix" et Territoire d'Énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

#### Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Maitrise d'œuvre 4 %	Prise en charge de Territoire d'énergie Mayenne 35%	Participation de la Commune 65% des travaux + maitrise d'œuvre
32 000 €	1 280 €	11 200 €	<b>22 080 €</b>

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 35% du montant HT, selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'Énergie Mayenne.

#### Réseaux de télécommunication - Option A

Estimation TTC des travaux de génie civil	TVA (20%)	maitrise d' oeuvre 4 %	Prise en charge du Territoire d'énergie Mayenne	Participation de la commune 100 % travaux + maitrise d'œuvre
7 200 €	1 200 €	288 €	0 €	<b>7 488 €</b>

Dans le cadre de cette option la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures de télécommunication. A ce titre elle est éligible au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation du Territoire d'Énergie Mayenne (0 %).

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur France-Télécom. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

#### Eclairage public lié à l'effacement

Travaux	Estimation HT du coût des travaux	Maitrise d'œuvre 4 %	Prise en charge du Territoire d'énergie Mayenne 25%	Participation de la Commune 75% des travaux + maîtrise d'œuvre
EP	4 600 €	184 €	1 150 €	3 634 €

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande à l'entreprise réalisatrice des travaux.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le syndicat.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'Énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

#### Réseaux d'électricité

##### Application du régime dérogatoire :

Le coût global de l'opération permet l'application des dispositions de l'article 14 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009.

A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité et d'éclairage public, sous forme de **Fonds de concours** d'un montant estimé de : **25 714 €** Imputation budgétaire en section **dépense d'investissement** au compte **20415**

#### Réseaux de télécommunication

A l'issue des travaux, la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de : **7 488 €** sera imputé budgétairement en section **dépense d'investissement**.

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

## **CADRE DE VIE ET COMMUNICATION**

<p><b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b> <b>Informations sans décision du Conseil municipal</b></p>
---

La Commune a été retenue dans le cadre des ateliers architectures. Monsieur POULAIN informe que les étudiants de l'école de Belleville à Paris seront présents à Meslay du Maine du 21 au 24 mars 2019. Ils seront à la salle des aînés, la population est invitée à participer.

Commissions :

- commission aménagement général et urbain le 13 mars 2019 à 14h00
- commission enfance et famille le 13 mars 2019 à 18h30
- commission administration générale et économie le 18 mars à 20h30
- CCAS le 19 mars 2019 à 18h45

Conseil d'école Fratellini le 07 mars à 18h30

Conseil d'école Cassin le 04 mars 2019 à 20h30



## NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

### Création poste d'adjoint technique à compter du 4 mars 2019

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

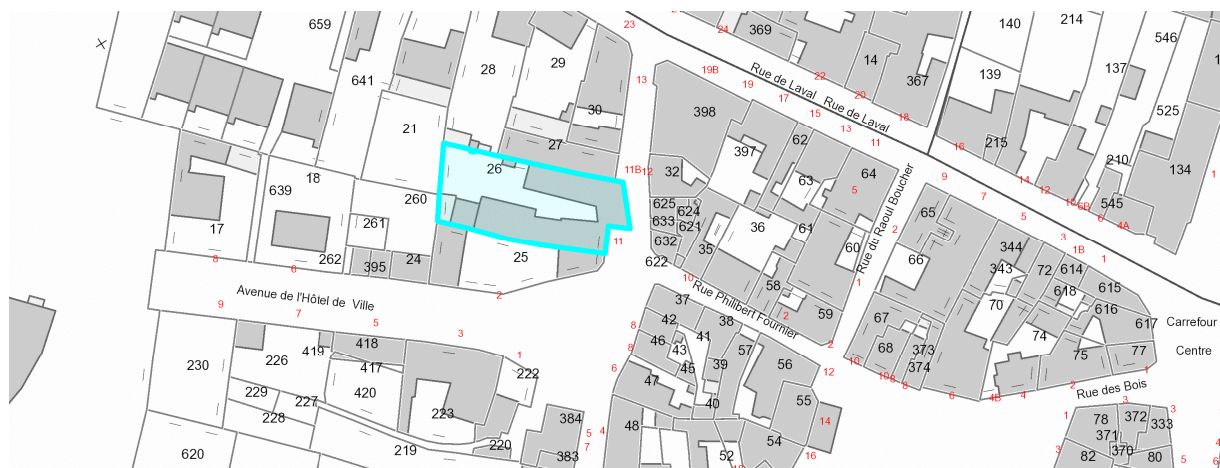
Afin d'aider les services scolaires dans leur travail suite à un arrêt maladie et l'agent ne pouvant assurer la totalité de ses missions dès son retour, il convient de procéder à un recrutement temporaire du 4 mars au 30 septembre 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER 1 emploi d'adjoint technique non permanent à temps complet du 4 mars 2019 au 30 septembre 2019
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Christine TINNIERE au 1er septembre 2019.

### Acquisition propriété 11 rue Carnot

Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain proposé par l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne (construction d'un petit collectif de 10 à 12 logements de typologie T2 et T3), et suite à l'acquisition de la propriété sise 2 avenue de l'Hôtel de Ville et à des échanges avec la famille GESLIN, propriétaire du 11 rue Carnot (610 m<sup>2</sup>), une proposition de vente a été reçue en mairie le 14 février 2019 au prix de 75 000 €.

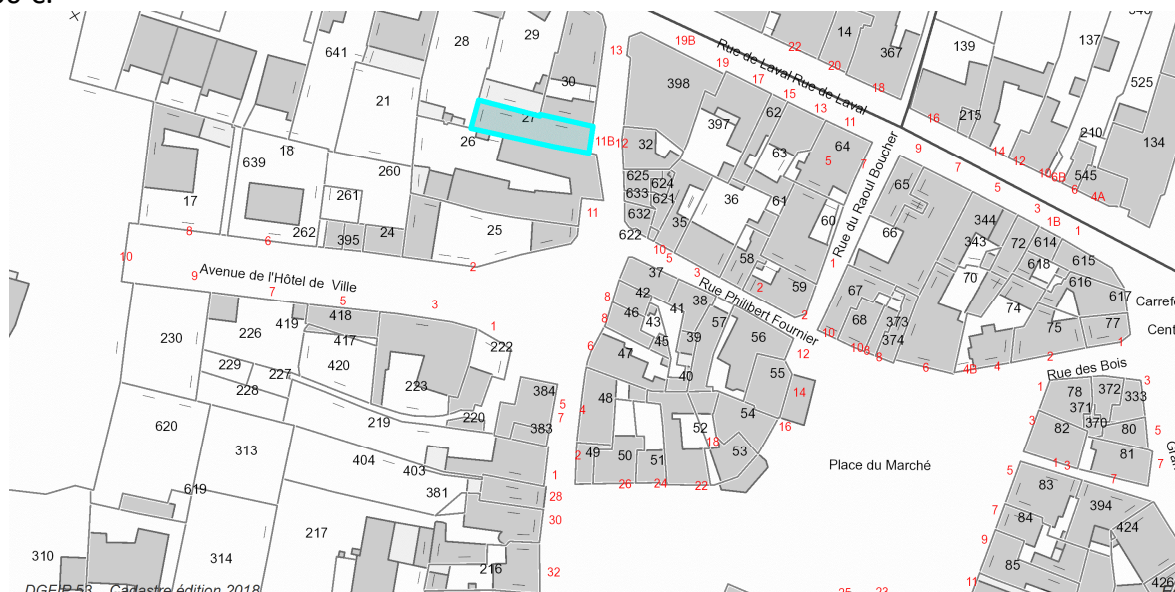


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat d'un montant de 70 000 € et d'autoriser le Maire, en cas d'acceptation des propriétaires, à signer les pièces afférentes à l'achat de ce bien.



### **Acquisition propriété 11 bis rue Carnot**

Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain proposé par l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne (construction d'un petit collectif de 10 à 12 logements de typologie T2 et T3), et suite à l'acquisition de la propriété sise 2 avenue de l'Hôtel de Ville et à des échanges avec Monsieur PITAULT, propriétaire du garage situé 11 bis rue Carnot (139 m<sup>2</sup>), une proposition de vente a été reçue en mairie le 07 février 2019 au prix de 13 900 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat d'un montant de 12 000 € et d'autoriser le Maire, en cas d'acceptation du propriétaire, à signer les pièces afférentes à l'achat de ce bien.

### **Demande de subvention fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

Dans le contexte particulier de menace visant notre territoire, les ministres de l'éducation nationale, de l'intérieur et de l'agriculture avaient présenté en 2016 le dispositif de sécurité renforcée dans les écoles, les collèges et les lycées. A ce titre, un abondement exceptionnel des crédits du FIPD à hauteur de 50 millions d'euros avait été décidé.

Sur cette enveloppe, 12 millions d'euros sont encore disponibles au niveau national pour des travaux urgents de sécurisation des établissements scolaires.

Une subvention pourra être attribuée dans le cadre de deux types de travaux :

- ✓ Travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante tels que :
  - ❖ vidéo-protection dont les implantations envisagées devront impérativement s'intégrer à l'établissement scolaire et seront notamment destinées à couvrir ses différents points d'accès névralgiques ;
  - ❖ portail, barrière, clôture (réalisation ou élévation), porte blindée, interphone, vidéophone, filtres anti-flammes et barreaudage pour les fenêtres en rez-de-chaussée.
- ✓ Travaux nécessaires à la sécurisation volumétrique des bâtiments :
  - ❖ Mise en place d'une alarme spécifique « attentat-intrusion » (différente de celle de l'alarme incendie) ;
  - ❖ Mesures destinées à la protection des espaces de confinement (système de blocage des portes, protections balistiques...).

L'école René Cassin et l'école Fratellini doivent être équipées d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à demander une subvention FIPD dans le cadre de la mise en place du PPMS dans ces écoles.

## **Réhabilitation Ancienne Poste : marchés complémentaires lots N°2-3-5, et avenant lot n°8**

Suite aux travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste, des travaux supplémentaires sont apparus.

- ❖ des marchés complémentaires pour :
  - Lot n°2 – couverture avec l'entreprise PESCHE d'un montant de 3 203.20 € TTC pour le remplacement de l'habillage en zinc de la corniche.
  - Lot n°3 – menuiseries extérieures avec l'entreprise GAUTEUR d'un montant de 1 360.17 € TTC pour le remplacement d'une partie du parquet du logement du 2ème étage, et d'un montant de 2 356.31 € TTC pour le changement des menuiseries PVC de la cage d'escalier.
  - Lot n°5 – plafonds/cloisons avec l'entreprise PLAFITECH d'un montant de 1 658.88 € TTC pour le doublage du plafond du rez-de-chaussée.
- ❖ Un avenant n°1 pour :
  - Lot n°8 – chauffage avec l'entreprise GUEDON d'un montant de 163.48 € TTC pour l'arrivée d'air de la chaufferie, le remplacement du conduit d'évacuation de la chaudière, (moins-value sous comptage du chauffage)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ces marchés complémentaires pour les lots n°2-3-5 et l'avenant n°1 pour le lot n°8 et autorise le Maire à signer les pièces y afférents.

Séance close à 22h45.